

Etablissement public spécialisé dans l'accueil de jeunes atteints de déficience auditive ou de troubles sévères du langage

Asnières, 24 janvier 2020

## LE DIRECTEUR Alexandre CABOUCHE

<u>Secrétariat :</u> Laetitia MONNIER I.monnier@baguer.fr

Réf: AC/LM/4/20

Objet : Campagne Taxe d'apprentissage 2020

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la collecte de la taxe d'apprentissage 2020, prévue par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, je me permets de vous solliciter pour le versement de la fraction de 13%, qui constitue un appoint précieux dans l'équipement et la mise à niveau des outils pédagogiques de notre établissement.

En effet, la réussite de nos élèves est favorisée entre autres par l'utilisation de matériels modernes et conformes à ceux que l'on trouve en milieu professionnel.

En tant qu'établissement public de formation, nous sommes habilités à bénéficier de la taxe d'apprentissage pour nos formations en enseignement professionnel.

Vous pouvez verser votre taxe d'apprentissage directement à l'établissement au plus tard le 31 mai 2020. Il vous suffit pour cela de nous adresser votre versement (chèque ou virement) et de nous renvoyer le bordereau ci-joint dûment complété.

Au nom de toute la communauté éducative et pédagogique, je vous remercie par avance de votre collaboration à la réussite de nos élèves.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma parfaite considération.

Le directeur

Pièces jointes :

- Présentation de notre centre de formation
- Notification de versement

Institut Départemental Gustave Baguer, 35, rue de Nanterre 92600 Asnières-sur-

Tél. +33(0)1 46 88 02 10 - Télécopie : 01 46 88 02 38 - Courriel : baguer@baguer.fr

www.baguer.fr



## **TAXE D'APPRENTISSAGE 2020**

## **NOTIFICATION DE VERSEMENT**

Dans le cadre de la Taxe d'Apprentissage 2020, vous avez accepté de faire un don à l'Institut Gustave Baguer à Asnières et nous vous en remercions.

Merci de bien vouloir renseigner les informations suivantes et de nous les renvoyer en fonction du type de versement choisi :

NOM de la société (fournir un extrait Kbis) :	
N° de SIRET :	
Adresse	
Code postal	
VIIIC	
Responsable de la taxe d'apprentissage : M	
Fonction Email	
	_
VERSEMENT DIRECT A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER: Décret N°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la Taxe Apprentissage	
MONTANT:€	
MODE DE VERSEMENT:	
□ Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public	
☐ Par virement bancaire	
Relevé Identité Bancaire (RIB)	
Banque de France	
1 rue la Vrillière	
75001 PARIS	
Titulaire: Trésorerie Municipale D'Issy-Vanves	
RIB: 30001 00903 E9200000000 60 IBAN: FR35 3000 1009 03E9 2000 0000 060	
BIC: BDFEFRPPCCT Signature:	1
A: Le:	
	- 1

Merci de nous retourner ce document par courrier ou par mail:

INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER
Secrétariat Général
35 rue de Nanterre
92600 Asnières sur Seine
01.46.88.02.35
baguer@baguer.fr